

COMMISSION PARITAIRE**PROCÈS-VERBAL****de la séance du 13 avril 2015****Présents :**

Sélim BEN MAMI, Céline BENTZ, Grégoire ETRILLARD (est arrivé à 18h48), Pierre FRANÇOIS, Clara KENIG, Hugo LABART, Amélie LUDWIG-DINKEL, Nabil RABAH, Anastasia STEINLEIN, Vincent TERRASSE.

Absents ou excusés

Pilar CALVO ALVAREZ (a donné procuration à Pierre FRANÇOIS), Camille CHEVALIER (a donné procuration à Céline BENTZ), Manuel FLAM (a donné procuration à Pierre FRANÇOIS), Laure MARCUS, Daniel MUGERIN.

Assistaient à la séance :

Jacques de CHAMPCHESNEL	directeur de la vie universitaire,
Delphine GROUES	directrice executive des études,
Jean-Luc POUTHIER	doyen du Collège universitaire,
Ismahane GASMI	chargée de mission auprès de Delphine GROUES,
Bérandère GAVAUDO	coordinatrice de la vie associative et syndicale,
Sylvie HERLICQ	chargée de la vie enseignante,
Félicité GASPARETTO	Responsable du service des carrières,
Nicolas PEJOUT	directeur de l'Executive Education,
Nathalie LEVALLOIS	directrice adjointe à la direction de la stratégie et du développement,
Amélie ANTOINE-AUDO	chargée de mission auprès du Directeur – Déléguée générale Université Sorbonne Paris Cité.

*

* *

I.	Presentation de creation de deux executive masters	2
II.	Presentation de la direction de la strategie et du developpement	4
III.	Presentation de l'enquete sur l'insertion professionnelle des jeunes diplomes 2013	7
IV.	Approbation des modalites d'election des representants de l'IEP de Paris au Conseil academique de l'universite Sorbonne Paris Cite	9
V.	Proposition d'une nouvelle procedure de reconnaissance des associations	11
VI.	Validation du releve de decisions de la Commission de la vie etudiante du 30 mars 2015	14
VII.	Validation du proces-verbal provisoire de la séance du 9 mars	14
VIII.	Echange d'informations sur des questions diverses	14

COMMISSION PARITAIRE

PROCÈS-VERBAL

de la séance du 13 avril 2015

Pierre FRANÇOIS ouvre la séance à 18 h 5.

Ismahane Gasmi donne la liste des procurations :

Pilar CALVO ALVAREZ et Manuel FLAM ont donné procuration à Pierre FRANÇOIS

Camille CHEVALIER a donné procuration à Céline BENTZ.

I. PRESENTATION DE CREATION DE DEUX EXECUTIVE MASTERS

a) Exposé

Nicolas PEJOUT rappelle que les executive masters sont des programmes diplômants réservés à des cadres en activité ayant au moins dix ans d'expérience. Les programmes sont à temps partiel et consistent en des modules de deux à trois jours par mois pendant une durée de douze à dix-huit mois. La sélection est faite en deux temps : une admissibilité sur dossier, puis une admission sur entretien. Pour être diplômé, il est nécessaire de réaliser tous les travaux obligatoires indiqués dans la maquette, d'avoir rédigé son mémoire professionnel et l'avoir soutenu avec succès. Les modalités pédagogiques portent sur un mix entre les principes de la conférence, de l'atelier, du workshop, de travaux en groupe. La pédagogie est interactive.

Le premier executive master, intitulé General Counsel, correspond à la fonction de directeur juridique d'une organisation. Il s'adresse aux personnes qui travaillent, au sein de cette fonction, à des niveaux de responsabilités élevés et qui ont pour projet d'évoluer, voire de gagner une autre fonction d'entreprise ou d'organisation publique. Les participants doivent être en mesure de suivre des enseignements en français et en anglais. L'objectif est d'attirer des profils variés et de ne se limiter à aucun secteur ni type d'organisation.

S'agissant de la concurrence, Nicolas PEJOUT note qu'il y en a peu, car la plupart des formations dédiées aux directeurs juridiques sont orientées sur l'expertise technique et non sur le management stratégique de la fonction juridique. Par ailleurs, les formations existantes mélangent la formation initiale et la formation executive, sont souvent non diplômantes et largement organisées par des universités étrangères, notamment anglo-saxonnes, donc peu adaptées aux cadres français en activité.

Nicolas PEJOUT explique que le besoin de formation a été exprimé par le cercle Montesquieu, une association professionnelle des directions juridiques des entreprises du CAC 40 et des entreprises de taille intermédiaire. Le cercle Montesquieu est l'association de référence de la fonction juridique en France. L'association a émis un appel de manifestation d'intérêt. Sciences Po, des écoles de commerce et des universités de droit y ont répondu. Sciences Po a été retenu après dépôt de dossier. Le programme a été défendu et sera, en cas de création, géré par Christophe JAMIN, doyen de l'école de droit. Il sera également porté par deux directeurs pédagogiques. Le programme a été conçu avec l'école de droit, afin de maintenir la continuité entre la recherche, la formation initiale et la formation continue.

Établi autour d'une durée de 36 jours (plus une journée de méthodologie et une journée d'accueil et de clôture) sur douze mois, le programme sera constitué de trois blocs :

- l'approche stratégique des organisations ;
- le développement du leadership et les pratiques managériales ;
- les grands enjeux du monde juridiques (nouvelles technologies, biotechnologies, cultures juridiques en fonction des continents).

Le prix de la formation est de 25 000 euros. L'executive master doit compter un nombre minimal de quinze personnes. Comme tous les programmes d'executive master, trois sources de financement sont possibles : par la personne, par l'employeur, par l'OPCA.

D'après les statistiques de Sciences Po, la part individuelle pure des financements s'élève à 20-25 %.

Le deuxième executive master est intitulé « Stratégie et finance de l'immobilier ». Il s'adresse à la communauté financière et à la communauté immobilière. Nicolas PEJOUT déclare que l'immobilier devient de plus en plus un actif financier, ce qui oblige les professionnels de l'immobilier à développer des compétences financières. Ce programme a été réalisé en collaboration avec l'école urbaine et avec le département d'économie. Il a pour vocation à prolonger la collaboration avec l'école nationale du financement de l'immobilier, une filiale de BPCE, un organisme de formation qui s'adresse aux cadres.

Au niveau de la concurrence, Nicolas PEJOUT note que les formations existantes mélangent peu finance et immobilier. Elles sont soit orientées sur la finance, soit orientées sur l'immobilier sans vision stratégique des affaires urbaines. L'avantage de Sciences Po réside dans son expertise économique (micro, macro et financière). Par ailleurs Sciences Po est compétent, au sens large, pour tout ce qui concerne les affaires urbaines et bénéficie d'une expertise en termes de management et de la stratégie appliqués à des secteurs particuliers.

La direction du programme serait confiée au docteur Nordine KIRECHE, chercheur associé au centre d'études européennes. Nicolas PEJOUT indique que le programme combinerait deux formations assurées par l'école nationale du financement de l'immobilier (certificat « financement immobilier des particuliers » ou « financement immobilier corporate »). Sciences Po assurerait de son côté un certificat « politiques urbaines et projets immobiliers », sachant que l'executive master sera composé de deux certificats : celui de Sciences Po et l'un des deux de l'école nationale de financement immobilier. Ces certificats devront être complétés par la production et la soutenance du mémoire. Ce schéma répond à l'une des exigences de la réforme de la formation professionnelle, votée l'an dernier, qui oblige les organismes à modulariser les formations dans une logique de système agrégé afin que les participants puissent décrocher des financements auprès d'organismes tiers et minimiser leur participation financière.

Les modalités pédagogiques portent sur une formation sur 35 jours, répartis sur un an, avec 15 jours réalisés par l'école nationale de financement de l'immobilier. La direction du programme sera assurée par Sciences Po. Le prix unitaire par participant est de 18 500 euros et le nombre minimum de personnes est de vingt.

b) Questions et observations

Nabil RABAH déclare que l'UNEF défend l'idée d'une formation continue tout au long de la vie, accessible à tous. Or, ces executive master sont onéreux et constituent un frein à la formation. Il note également que la formation n'est pas basée de la volonté du professionnel, mais sur la volonté de sa direction, qui peut refuser le droit de la formation. Pour autant, cette formation apporte une nouvelle richesse éducative à Sciences Po. Dans ces conditions, Nabil RABAH déclare au nom de l'UNEF qu'il s'abstiendra.

Céline BENTZ déclare que l'UNI se réjouit de la création de ces executive masters, qui s'inscrivent dans des domaines innovants et contribuent au rayonnement de Sciences Po. L'UNI soutient donc cette démarche.

Hugo LABART revient sur le pourcentage de financement employeur/participant. Il demande si ce pourcentage de 80 %/20 % porte sur les individus ou sur les parts de financement pour chaque personne. Il souhaite savoir si des participants payent la totalité de leur formation et si oui, à quelle hauteur.

Vincent TERRASSE remarque que les cadres juridiques des entreprises n'ont aucune expérience du métier dans lequel ils évoluent. Il souhaite savoir si ces participants vont être ouverts au métier qu'ils sont censés encadrer juridiquement. S'agissant de executive master « Stratégie et finance de l'immobilier », Vincent TERRASSE demande si l'institut envisage de faire participer d'autres intervenants du secteur privé, notamment ceux qui gèrent les villes (SUEZ, VEOLIA, etc.)

Pierre FRANÇOIS revient sur la question des prix. Il explique que ces derniers peuvent être perçus comme une manière de redistribuer la valeur. Ce type d'opération a pour fonction de redistribuer sur le travail une partie de la plus-value extraite par le capital. Pierre FRANÇOIS déclare que cela se fait à la discrétion des entreprises et indique qu'il ne s'agit pas d'une découverte, mais d'une mécanique propre au capitalisme. Il

estime que le coût important de ces formations est une façon de modifier, au profit des salariés (de certains, précise-t-il ensuite), le partage de la valeur, qui se fait massivement à leur détriment. Pierre FRANÇOIS demande ensuite quelle raison justifie le delta de frais d'inscription entre les deux executive master. Il souhaite ensuite savoir quelle est leur logique de développement. Enfin, il demande comment sont choisis et sélectionnés les partenaires.

Nicolas PEJOUT revient sur le financement et explique qu'en moyenne, les individus payent 20-25 % du prix unitaire de la formation. Certains payent l'entièreté de la formation. Au global, ils représentent 20 % des participants. Sciences Po négocie auprès des banques des conditions de prêt à taux zéro, car le problème est le plus souvent un problème de trésorerie plutôt que de pouvoir d'achat. Revenant sur la question de Vincent TERRASSE, Nicolas PEJOUT indique qu'il est effectivement prévu de faire en sorte que les participants touchent du doigt les métiers auxquels ils sont confrontés. Cela sera décidé en fonction de la composition de la promotion. S'agissant de la diversité des intervenants de l'executive master Stratégie et finances de l'immobilier, Nicolas PEJOUT assure qu'il n'y a pas d'exclusivité à l'entrée. Concernant la différence de coût entre les deux formations, elle s'explique par l'analyse du marché. Nicolas PEJOUT précise que cette discrimination des prix, liée à l'état de la concurrence et des besoins, est assumée par l'institut. À propos de la logique de développement général, il indique que la volonté est de travailler avec chaque école, quel que soit le format de la formation. Concernant le choix des partenaires, Nicolas PEJOUT déclare qu'il s'articule entre l'apport de Sciences Po en termes d'excellence académique et un ancrage plus professionnel.

c) Vote

La création des executive master est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

II. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION DE LA STRATÉGIE ET DU DÉVELOPPEMENT

Nathalie LEVALLOIS déclare que les missions de la Direction de la Stratégie et du Développement (DSD) sont de collecter des fonds privés auprès des fondations, des particuliers et des entreprises, sous la forme de mécénat, de partenariats, pour financer les projets de Sciences Po. Les bourses liées au programme CEP et le programme CEP lui-même sont ainsi majoritairement financés par les entreprises et par des donateurs, comme d'autres projets (bourse BOUTMY, Sciences Po Accessible). La DSD vise également à recruter et à fidéliser les partenaires, qui s'associent à Sciences Po et aident à son développement, en France et à l'international (deux volets). Enfin, la direction diffuse en interne les bonnes pratiques de collecte de dons, harmonisée par des process internes.

La base de données de la direction regroupe 36 000 anciens élèves et, en totalité, 90 000 contacts incluant les contacts entreprises. Cette base fait l'objet de mises à jour régulières mais difficiles. Un protocole a été mis en œuvre avec l'association des anciens élèves, qui transmet ses fichiers, afin de mettre à jour les données. Enfin, le rôle de la DSD est d'animer les communautés de Sciences Po, à travers l'organisation d'événements avec les anciens (journée porte ouverte, vœux du président). Cette animation va prochainement s'étendre aux étudiants et aux enseignants.

La DSD est constituée de différents pôles : Le pôle Fondations, très récent, bénéficie d'un fort potentiel de collecte de fonds auprès des fondations internationales et françaises. Une personne a été recrutée et dédiée à ce pôle. Le pôle Entreprises est constitué de quatre personnes, dont une qui s'occupe principalement de la taxe d'apprentissage, qui représentait une source de financement important : ces financements risquent en effet d'être divisés par deux dans le cadre de la réforme à venir. Concernant le pôle Donateurs, il ne s'adresse pas qu'aux anciens élèves de Sciences Po. Le pôle CRM s'occupe de la saisie des dons et du pilotage financier. Le pôle Animation et fidélisation se consacre aux événements organisés vers les donateurs, les entreprises et la communauté des anciens (programme de reconnaissance, communication).

Nathalie LEVALLOIS explique ensuite que la DSD lève des fonds qui sont ensuite affectés à l'ensemble des autres directions. La DSD collabore avec

- la direction générale, le secrétariat général et la direction scientifique, pour faire remonter les projets qui nécessitent un financement. Nathalie LEVALLOIS précise que plusieurs des projets de la direction scientifique bénéficient déjà de financement via des appels à projet publics (l'ANR ou l'Europe).;

- la DES, pour tout ce qui a trait aux programmes pédagogiques, aux bourses, à l'entrepreneuriat, à la collaboration avec les différentes écoles, etc. ;
- la direction des affaires internationales, pour le rayonnement international et les bourses BOUTMY ;
- la direction de la communication, pour créer les outils de communication, communiquer auprès des donateurs et les valoriser ;
- la direction Executive Education, pour coordonner l'approche des entreprises ;
- La direction financière et la direction juridique, pour la gestion des flux, le suivi budgétaire, la validation des conventions de partenariat et de mécénat, les donations ou les legs.
- Sciences Po Alumni. Un accord a été constitué et sera renouvelé à la fin de l'année 2015. Des efforts importants sont menés en matière de communication, de soutien et de relais vers la communauté des anciens ;
- Les autres associations d'anciens. La collaboration n'est pas pleinement exploitée et les liens doivent être renforcés ;
- Sciences Po Alumni UK Charity Trust. Le trust a été créé au Royaume Uni par d'anciens élèves de Sciences Po il y a quelques années et collecte des fonds auprès des anciens vivant au Royaume-Uni. Un gala est organisé chaque année à Londres.
- US Sciences Po Foundation, qui permet aux donateurs américains de bénéficier de réductions fiscales. Un gala est organisé chaque année et une partie des fonds levés est envoyée à Sciences Po tandis qu'une autre finance les frais sur place.

Nathalie LEVALLOIS aborde les opportunités de financement auprès des entreprises. Elle rappelle que les ressources privées sont amenées à devenir de plus en plus importantes pour Sciences Po. Ces ressources représentent actuellement 7 % du budget. La direction financière compte sur la réalisation d'objectifs de la DSD, faute de quoi certains budgets seront coupés. Nathalie LEVALLOIS indique que les chaires d'enseignement et de recherche ont été arrêtées pendant un moment, puis relancées. Elle évoque ensuite divers projets et programmes transversaux, ainsi que les bourses internationales, dont le financement est assuré pour un quart par des entreprises. La DSD souhaite également promouvoir les fonds spécifiques (fonds d'aide au logement, fonds d'urgence, fonds d'innovation pédagogique). La collecte peut se faire auprès des individus, des entreprises ou des fondations. Elle évoque ensuite la mise en place du club *package recrutement*, qui permet aux entreprises d'avoir un lien avec Sciences Po.

S'agissant des opportunités de financement des individus, Nathalie LEVALLOIS évoque le programme CEP, le mentorat, le marketing direct (deux mailings par an). Un mailing va être transmis à 9000 anciens élèves à l'occasion du versement de l'ISF. Le marketing direct représente entre 300 000 euros à 400 000 euros par an. À ces opportunités s'ajoutent des rencontres individuelles, pour les grands donateurs potentiels. Nathalie LEVALLOIS indique que le potentiel international du fundraising doit encore être identifié et développé, notamment vis-à-vis des anciens élèves (le fichier n'est pas complètement à jour).

La plupart des donateurs individuels donnent sans affecter leur versement. Lorsqu'elles ont lieu, les principales demandes d'affectation concernent les étudiants (bourses, aide au logement, programme CEP). L'innovation pédagogique et l'entrepreneuriat sont des projets qui attirent de plus en plus de donateurs. Les principales raisons qui justifient le don chez les anciens élèves sont le sentiment d'appartenance, la volonté de rendre ce qu'ils ont reçu, l'envie de s'associer au développement et au rayonnement de leur école. La moyenne d'âge des donateurs est supérieure à 50 ans.

Nathalie LEVALLOIS aborde ensuite l'anniversaire des 150 ans de Sciences Po, qui sera articulé sur trois actes :

- le projet éducatif et scientifique ;
- l'ouverture sociale et culturelle (les bourses) ;
- le patrimoine et le financement (acquisition du futur campus).

Elle décline ensuite les phases de la campagne : préparation de la campagne (2015-2018), annonce de la campagne (2018) et phase ouverte (2018-2022).

b) Questions et observations

Clara KOENIG souligne l'omniprésence des dons et du financement parmi les missions de la DSD. Elle s'inquiète de constater que parmi les opportunités de financement figure celui des écoles, des programmes et des masters et souligne le fait que ces programmes pourraient perdre leur indépendance s'ils dépendaient financièrement de fonds d'entreprise ou de particuliers. Elle s'interroge sur le caractère démocratique d'un tel enseignement, dont la stratégie ne serait pas tournée vers les étudiants, mais vers les fondations, entreprises et particuliers. Clara KOENIG rappelle qu'une augmentation des fonds privés créerait un effet d'éviction et encouragerait le désengagement de l'État, ce qui aurait des conséquences négatives pour les étudiants. Elle demande ensuite quelles sont les modalités d'intégration des clubs et les implications, puis pointe le risque d'entre soi, qui peut contredire l'ouverture sociale prônée par Sciences Po. Elle s'enquiert enfin des objectifs chiffrés de la récolte de fonds, demande si la Commission paritaire sera toujours informée de la provenance des fonds, et demande par rapport à quelle projection de subvention de la part du ministère l'institut est-il positionné.

Vincent TERRASSE revient sur la part de 7 % de budget, évoquée par Nathalie LEVALLOIS.

Nathalie LEVALLOIS déclare que sur le budget total de Sciences Po, les ressources financières provenant des partenariats et des dons représentent 7 %.

Vincent TERRASSE demande quel est l'objectif.

Nathalie LEVALLOIS indique que l'objectif est de développer ce pourcentage, considérant le dégagement croissant de la part de l'État. Les fonds privés aident notamment au développement de l'institution et de ses projets (la dotation de l'Etat ne pouvant plus financer le développement).

Vincent TERRASSE demande quel est l'ordre de grandeur.

Nathalie LEVALLOIS déclare qu'il n'y en a pas. Elle explique que dès lors qu'une école ou un centre souhaite créer une chaire ou constituer un projet sans financement, la DSD apporte son aide. Elle ajoute que certaines grandes écoles (écoles de management) sont à 40 % voire à 50 % de fonds privés, mais ces écoles ont des frais de scolarité beaucoup plus élevés. Nathalie LEVALLOIS déclare que l'objectif est de développer les dons des anciens élèves de Sciences Po. C'est l'axe prioritaire car le fundraising est extrêmement concurrentiel dans le secteur des entreprises. D'autre part, celles-ci font face à des difficultés et contraintes économiques qui ne leur laissent pas la capacité d'accroître la part du mécénat ou les fonds alloués aux partenariats écoles (via les DRH).

Vincent TERRASSE s'enquiert des dons levés par HEC.

Nathalie LEVALLOIS déclare que HEC lève 15 millions d'euros par an auprès de donateurs privés et des entreprises. Les fonds sont alloués et investis pour partie pour l'école et ses projets et pour partie en capital.

Pierre FRANÇOIS comprend que le travail de la DSD est essentiellement un travail de levée de fonds. Il remarque qu'il devrait aussi porter sur la façon dont ces fonds vont être utilisés.

Nathalie LEVALLOIS déclare que la DSD est très transparente : un bilan a été fait sur la première campagne de 2008 à 2013 et un rapport annuel sera édité et accessible à tous à partir de 2014. D'autre part, la direction financière est extrêmement vigilante sur l'affectation des dons, et la transparence. Le commissaire aux comptes veille enfin au bon respect des règles d'utilisation des dons reçus.

Pierre FRANÇOIS lui demande dans ce cas d'expliquer le business model des écoles. Il estime que ces modalités ne sont pas claires depuis le début du processus. Il lui semble nécessaire d'avoir des éléments précis sur la manière dont les fonds vont être affectés ou mutualisés. Il dit être conscient que ce n'est pas à Nathalie LEVALLOIS de répondre à cette question, puis il remarque que les écoles ne vont pas nécessairement avoir les mêmes capacités de levée de fonds. Il s'enquiert des dispositifs de mutualisation de ces fonds et cite l'exemple des Moocs dont il ignore le business model. Il souhaite savoir comment le Mooc est rémunéré, où il va être exploité (plate-forme payante, plate-forme gratuite), etc. Il lui semble nécessaire de clarifier les modalités d'emploi de ces fonds. Pierre FRANÇOIS déclare que ces questions sont posées depuis au moins deux ans. La réponse permettrait de répondre à des questions d'indépendance d'ordre plus général, telles que celles soulevées par Clara KOENIG.

Hugo LABART s'associe aux propos de Pierre FRANÇOIS et souhaite une clarification sur la provenance exacte des fonds et leur redistribution. Il revient ensuite sur l'animation des communautés, notamment

estudiantines. Il découvre que des événements et outils de communication vont être mis en œuvre pour sensibiliser les étudiants à l'accroissement des ressources financières de Sciences Po et observe que ces étudiants paient déjà des frais d'inscription considérables. Il lui semble importun de renforcer la communication sur ce point.

Céline BENTZ estime qu'il n'y a pas d'opacité dans la façon dont les fonds sont levés. Elle remarque qu'au vu de l'état des dotations publiques, ces financements seront de plus en plus nécessaires. Elle évoque ensuite la mise en place de vacations étudiantes pour lever des fonds auprès de particuliers et souhaite savoir si cette expérience a été concluante et si elle a été reconduite.

Jacques de CHAMPCHESNEL précise que l'UNEF et l'UNI MET ont rencontré Nathalie LEVALLOIS et Brigitte TAITTINGER-JOUYET pour travailler sur la sensibilisation des étudiants. Un groupe de travail a lieu le 14 avril sur ce sujet.

Nathalie LEVALLOIS déclare qu'une initiative étudiante a été menée sur le campus de Reims afin de collecter des dons pour acheter un Totem. Elle précise que la DSD est étrangère à cette initiative, tout comme la direction de Sciences Po et du campus : c'est une initiative des étudiants pour renforcer le sentiment d'appartenance à un campus/une promo. Elle estime cependant que cette initiative, qui semble être un succès, est encourageante. Revenant sur les aspects de transparence, elle signale qu'un bilan de la campagne de levée de fonds de 2008 à 2013 a été réalisé et figure sur le web. Il contient les affectations de dons, le nom des entreprises, etc. Elle note ensuite qu'une charte éthique affirme l'indépendance de Sciences Po par rapport aux entreprises et aux donateurs. Nathalie LEVALLOIS affirme qu'aucune entreprise n'a jamais imposé quoi que ce soit en faisant un don. Les entreprises peuvent bénéficier d'un certain nombre d'avantages en retours, mais les conventions protègent l'indépendance de la recherche et de la formation. Revenant sur l'affectation des dons, Nathalie LEVALLOIS invite Pierre FRANÇOIS à se rapprocher de la direction financière, qui dispose de tous les éléments qu'il réclame.

Pierre FRANÇOIS acquiesce, mais déclare que la direction financière « fait des bulles » lorsqu'elle est sollicitée sur ce point.

Nathalie LEVALLOIS explique qu'un rapport va être publié sur les fonds levés pour l'année 2014. La transparence est totale et le commissaire aux comptes est extrêmement vigilant sur ces aspects. Elle explique ensuite que les financements soutiennent les écoles et ne sont pas constitutifs d'une orientation, puis rappelle que les liens de l'institut avec les entreprises sont indispensables, considérant que 80 % des étudiants se destinent à entrer en entreprise. Une plate-forme d'insertion professionnelle est d'ailleurs actuellement mise en place pour que les entreprises puissent communiquer sur les postes et les stages. Considérant les donateurs particuliers, la majorité donne sans affecter les dons, qui sont orientés vers les bourses ou vers l'innovation pédagogique.

III. PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLÔMÉS 2013

a) Présentation

Félicité GASPARETTO rappelle que l'Institut interroge chaque année les diplômés de la promotion n-1 un an après la sortie de l'école afin de mesurer la qualité de leur insertion professionnelle et d'éclairer les conditions dans lesquelles ils accèdent à l'emploi.

L'enquête 2014 porte sur les diplômés de Master. Elle a été réalisée par Marta Fana (département d'Economie). Félicité GASPARETTO évoque également la contribution du Centre des Données SocioPolitiques et le soutien d'étudiants vacataires pour les opérations de relance. L'enquête a permis d'obtenir des informations auprès de 1245 diplômés sur 1835, soit 68 %, un chiffre en légère baisse par rapport à l'année dernière mais qui reste très satisfaisant. L'échantillon est représentatif : 59 % des répondants sont des femmes, 27 % sont des étrangers, 57 % sont issus du Collège universitaire, 43 % ont été admis directement en master (dont 48 % par la procédure internationale).

Selon Félicité GASPARETTO, la valeur des principaux indicateurs de l'insertion professionnelle montre que les diplômés résistent très correctement à la conjoncture. 77 % des personnes qui ont répondu à l'enquête

avaient décidé d'entrer dans la vie professionnelle au moment de l'enquête. 21 % avaient décidé de poursuivre leurs études. Ce dernier chiffre s'explique par le fait que certains élèves poursuivent au-delà du master, notamment pour préparer des concours. Parmi les 77 % d'actifs, 85,5 % sont en activité et 12,7 % sont en recherche d'emploi. Félicité GASPARETTO note que 38 % des anciens étudiants en recherche d'emploi ont déjà travaillé, ce qui porte le taux d'insertion à 9 actifs sur 10. Elle remarque ensuite que les délais d'accès à l'emploi sont stables : 39 % ont trouvé leur premier emploi avant leur sortie de Sciences Po et 80 % en moins de 6 mois.

La part des emplois localisés hors de France reste très élevée (39 %) et stable par rapport à l'année dernière. Félicité GASPARETTO remarque ensuite une diminution de la part des emplois dans le secteur public et des postes de fonctionnaire et des emplois de cadres, puis déclare que la rémunération brute annuelle moyenne est de 43 032 euros contre 43 900 euros l'année dernière. La rémunération est plus élevée que celle donnée par l'enquête de la Conférence des Grandes Ecoles (33 715 euros). Cependant, la distribution de l'échantillon selon la rémunération est creusée par un petit nombre de salaires extrêmement élevés, qui tirent la moyenne vers le haut. La médiane est plus faible, ce qui pose un certain nombre de questions. Félicité GASPARETTO déclare que la valeur de ces indicateurs varie selon les masters et selon le sexe. Elle note également la variété des secteurs et des domaines d'exercice et observe que la répartition par secteur ou par domaine d'exercice diffère en fonction des programmes. Ainsi, 46 % des diplômés de l'Ecole de la Communication travaillent dans le secteur de la Communication. 100 % des diplômés de l'Ecole de Journalisme travaillent dans les médias. 36 % des diplômés de la PSIA travaillent en organisation internationale ou en ONG. Félicité GASPARETTO rappelle que l'emploi des jeunes diplômés et les modalités de leur insertion varient d'un secteur à l'autre : les délais d'accès, la stabilité, la qualité et la rémunération de l'emploi changent selon les masters, ce qui a une incidence sur la répartition des emplois par tranche de rémunération dans chaque master.

L'enquête permet également de constater les différences sensibles entre hommes et femmes. 60 % des diplômés de Sciences Po sont des femmes et la façon dont elles négocient leur entrée sur le marché de l'emploi a un impact direct sur les performances en matière d'insertion professionnelle ou sur les difficultés auxquelles elles sont confrontées. En proportion, les femmes s'orientent davantage vers les secteurs de la communication, le secteur associatif, la recherche, tandis que les hommes s'orientent davantage vers le secteur bancaire. Les femmes vont par ailleurs mettre un peu plus de temps pour trouver leur premier emploi. Elles bénéficient également moins souvent du statut de cadre et leur salaire est beaucoup moins élevé. Les différences par rapport à la médiane sont moins importantes, ce qui s'explique par le fait qu'en proportion, il y a davantage de femmes ayant des salaires faibles et davantage d'hommes ayant des salaires très élevés.

b) Questions et observations

Selim BEN MAMI revient sur l'inégalité homme/femme et déclare que l'UNEF propose de créer un module de négociation des salaires avec Hélène KLOECKNER. Il remarque ensuite qu'il n'existe pas de tableau informant des insertions professionnelles des élèves boursiers alors que le tableau existait lors des enquêtes précédentes.

Vincent TERRASSE s'enquiert des éléments de comparaison possible avec d'autres écoles pour situer Sciences Po par rapport à un ensemble plus général.

Pierre FRANÇOIS demande si les personnes peuvent être réinterrogées 5 ans après leur sortie. Il lui semblerait intéressant de mesurer les circulations entre les différents secteurs professionnels. Il estime ensuite que les résultats sur le genre sont intéressants, mais il lui semble que l'inclusion d'autres propriétés sociales, par exemple la catégorie socioprofessionnelle des parents des diplômés qui bénéficient des rémunérations les plus élevées, ou encore les différences Paris/Province, qui pèsent sur les inégalités du marché du travail, éclairerait davantage. Il ajoute qu'il serait aussi intéressant de savoir si les personnes qui gagnent le plus ont un autre diplôme que celui de Sciences Po.

Grégoire ETRILLARD remarque, en p.5, un classement en fonction de la nature des contrats. Il note une baisse drastique du nombre de fonctionnaires, et demande quelle en est la lecture.

Félicité GASPARETTO revient sur l'approfondissement des données et déclare que certaines données sur l'origine sociale ne sont pas exploitées. C'est la possibilité de les exploiter qui a justifié le rapatriement de l'enquête au sein de Sciences Po. Ces données pourraient en effet faire l'objet de recherche. Félicité

GASPARETTO indique qu'Anne BORING, par exemple, va travailler sur ces données. Elle dit être ouverte sur le fait de mobiliser les chercheurs autour de ces données, dont l'analyse appelle des moyens et du temps.

Vincent TERRASSE demande s'il est possible d'appareiller les éléments sur le début de carrière et sur la trajectoire scolaire, avec un identifiant indiquant comment la personne est entrée et comment elle a circulé.

Félicité GASPARETTO déclare que les données sont anonymisées, mais un numéro permet de les appareiller. S'agissant du suivi à 5 ans, il s'agit également d'une question de moyens, car les taux de réponse sont déjà difficiles à obtenir à un an. Elle convient que ces chiffres seraient très intéressants, mais marquent peut-être la limite entre un service opérationnel et un projet de recherche. Félicité GASPARETTO revient sur l'interrogation de Grégoire ETRILLARD sur les boursiers et explique qu'il est possible d'établir l'indicateur et de transmettre les données. S'agissant du projet de module de négociation de salaire avec Hélène KLOECKNER, Félicité GASPARETTO indique que le Service Carrières travaille déjà avec elle sur un atelier qui porte sur le passage de la vie universitaire au monde du travail pour les femmes. L'atelier a été animé pour la première fois par Anne BORING. Son objectif est de constituer un programme de préparation. Il lui semblerait intéressant de coordonner les deux projets.

Félicité GASPARETTO indique ensuite que son équipe s'efforce de comparer les données recueillies, notamment avec celles de la conférence des grandes écoles, qui porte sur 40 000 diplômés et sur les principales écoles d'ingénieur. Elle déclare que la comparaison n'est pas toujours évidente, dans la mesure où les indicateurs diffèrent et parce que l'enquête n'est pas construite de la même manière, mais elle remarque que « la pente » de l'évolution des principaux indicateurs entre l'institut et les grandes écoles est la même. Félicité GASPARETTO déclare qu'il faut aussi se poser la question de la comparaison avec les études des années précédentes. Revenant sur la diminution de la part de l'emploi public et des écoles de fonctionnaires, elle dit ne pas avoir d'explication..

Vincent TERRASSE remarque que la présence à 50 % d'étudiants étrangers joue un rôle dans cette baisse.

IV. APPROBATION DES MODALITÉS D'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE L'IEP DE PARIS AU CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS CITE

a) Présentation

Amélie ANTOINE-AUDO rappelle qu'après l'élection des administrateurs de Sorbonne Paris Cité, le 11 mars dernier et la reconduction dans ses fonctions le président de l'USPC pour 4 ans, il convient d'installer la seconde instance, le Conseil académique. Une note expose les modalités proposées pour les opérations qui relèvent de l'IEP de Paris. Amélie ANTOINE-AUDO rappelle que le Conseil académique exerce un rôle consultatif. Il donne un avis sur le projet partagé, sur le contrat pluriannuel de site avec l'État et sur les modalités d'organisation scientifique et pédagogique de SPC, ainsi que sur le Règlement intérieur de la COMUE. Des commissions peuvent être mises en place sur des objets spécifiques et consultées par le président. Les membres élus de ce Conseil sont élus au scrutin indirect. Les élections s'effectuent au scrutin à un tour, avec représentation proportionnelle « au plus fort reste », sans possibilité de liste incomplète et sans panachage. Une dérogation est possible lorsqu'un établissement bénéficie d'un unique représentant au CAC. Dans ce cas, le représentant est élu au scrutin uninominal à deux tours.

Le Conseil académique réunit 74 membres répartis selon des catégories et sous catégories :

- 32 représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs. Deux collèges vont être institués, le 1 A pour les professeurs et assimilés et le 1 B pour les autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs ;
- la catégorie 2 des représentants des autres personnels ;
- la catégorie 3, pour les 12 représentants des usagers, répartis en deux collèges : le collège 3A pour les étudiants, indépendamment des doctorants, le collège 3B des doctorants.

Sont éligibles les personnes inscrites sur les listes électorales. La constitution des listes est simplifiée par rapport au Conseil d'administration : chaque liste de candidat, au titre des catégories 1A et 1B va comporter

deux titulaires de l'IEP. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Il n'y a pas de liste inter-établissement pour cette catégorie. Pour les catégories 2 et 3 A, il n'y aura qu'un représentant par établissement. Pour la catégorie 3B, il y a quatre titulaires et quatre suppléants inscrits sur les listes électorales d'au moins trois établissements de la COMUE.

Amélie ANTOINE-AUDO rappelle que, conformément aux Statuts d'USPC, les représentants des catégories 1 et 2 sont désignés par les représentants élus dans les Conseils académiques ou dans les instances qui en tiennent lieu pour chaque établissement membre. Dans les universités de droit commun, un conseil académique est composé d'une Commission recherche et d'une Commission formation et vie universitaire. L'IEP ne dispose d'aucun équivalent. Il a donc été proposé de considérer la réunion de la Commission paritaire et du Conseil scientifique comme équivalents et de proposer que les électeurs soient les enseignants-chercheurs et enseignants affectés à l'établissement ainsi que les chercheurs affectés aux unités de recherche de l'établissement, les représentants des chargés d'enseignement désignés par les représentants élus au Conseil de direction et de la Commission paritaire et les représentants des enseignants de cette dernière instance.

Le dispositif crée un effet de redondance dans l'attente du renouvellement des statuts, dans la mesure où les représentants de la Commission paritaire qui assurent un enseignement sont à la fois électeurs au titre de la Commission paritaire et désignés membres du Conseil scientifique élargi. Il est donc proposé que ces personnes soient directement électrices pour le CAC, mais qu'elles ne votent qu'une seule fois. Amélie ANTOINE-AUDO déclare ensuite que ni la Commission paritaire ni le Conseil scientifique n'ont de représentants issus de la catégorie 2 des autres personnels. Il est donc proposé de désigner comme électeurs les représentants élus de la catégorie des personnels issus du Conseil de direction, seule autre instance de l'IEP de Paris. S'agissant des étudiants, les représentants de la catégorie 3A sont désignés par les représentants des usagers au sein de la Commission paritaire. Pour la catégorie 3B, ils sont désignés par les représentants des usagers doctorants élus au Conseil scientifique. Amélie ANTOINE-AUDO présente ensuite le calendrier des élections :

- 11 mai 2015 : date limite de dépôt des candidatures ;
- 4 juin 2015 : mise en place du scrutin. Il est proposé que le scrutin des catégories 1, 2, 3 A soit mis en place à la DRH de Sciences Po, le 4 juin. Pour la catégorie 3B, suivie par USPC, un vote électronique va être mis en place entre le 1^{er} juin et le 4 juin 2015 ;
- 5 juin 2015 matin : dépouillement ;
- 5 juin 2015 à midi : annonce les résultats.

Un message va être transmis par mail cette semaine à l'ensemble des communautés. Les affichages habituels seront mis en œuvre au fur et à mesure du processus.

b) Questions et observations

Clara KOENIG revient sur la date du scrutin et aborde les problématiques de procuration.

Amélie ANTOINE-AUDO déclare qu'un système de procuration plus souple que les précédents va être mis en œuvre.

Pierre FRANÇOIS demande à quel rythme se réunit le CAC.

Amélie ANTOINE-AUDO indique qu'il se réunit au moins une fois par semestre universitaire.

Grégoire ETRILLARD revient sur les listes, forcément composées de deux hommes et de deux femmes. Il demande des précisions sur les représentants 1A et 1B.

Amélie ANTOINE-AUDO répond que les 8 établissements de la COMUE ont droit à deux représentants 1A et deux représentants 1 B, et qu'il s'agit d'une femme et d'un homme pour chaque catégorie selon un ordre qui relève du choix des candidats. Elle rappelle qu'il n'est pas possible de panacher.

Grégoire ETRILLARD demande si ces personnes font forcément partie soit de la Commission paritaire, soit du Conseil économique.

Amélie ANTOINE-AUDO précise que sont éligibles toutes les personnes inscrites sur les listes électorales de Sciences Po et réparties entre les différents collèges selon leur statut. En revanche, le corps des électeurs est plus restreint.

c) Vote

Les modalités d'élection sont approuvées à l'unanimité.

V. PROPOSITION D'UNE NOUVELLE PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS

a) *Présentation*

Jacques de CHAMPCHESNEL déclare que la proposition émane d'un groupe de travail initié sur la vie associative et sur la reconnaissance des associations. Ce groupe doit de nouveau se réunir. Il rappelle ensuite que la procédure actuelle date d'une époque où l'institut comptait quatre fois moins d'étudiants. L'enjeu de cette proposition est de définir les modalités de gestion des demandes de réservation de salles émanant des associations (plus de 1000 demandes par an) et de répondre aux problématiques de rareté de l'espace. Jacques de CHAMPCHESNEL rappelle que les demandes de réservation pour la vie associatives ne sont pas prioritaires par rapport aux exigences premières de l'IEP que sont les activités d'enseignement et de recherche. L'objet est donc de faire évoluer cette procédure de reconnaissance de façon diverse et épanouie. Il rappelle que la direction de la vie universitaire fait son maximum pour aider les associations et illustre son propos en indiquant que le 9 avril, un événement réunissant 35 personnes a nécessité de faire appel à 6 agents de sécurité et deux cars de CRS pour s'assurer de la sécurité et de la liberté d'expression de la manifestation. La direction de la vie universitaire cherche donc à conjuguer la rareté de l'espace, la mobilisation des équipes techniques et logistiques en interne et la satisfaction des associations. Dans ces conditions, Jacques de CHAMPCHESNEL témoigne de sa surprise, à titre personnel, par la dénonciation, dans le tract d'un syndicat étudiant d'une « prise de décision par l'administration et d'un souhait de réduire » [le nombre d'associations]. Il assure que ce n'est pas le rôle du groupe de travail et ajoute que les propos des membres de ce groupe, y compris les siens, ont été transformés. Il estime donc qu'une forme de confiance a été trahie par cette communication et explique qu'il fera preuve de davantage de prudence, à l'avenir, sur les échanges relatifs à ce sujet dans le cadre des prochaines séances de ce groupe de travail. Jacques de CHAMPCHESNEL souhaite que la Commission paritaire apporte des réponses claires sur l'instauration de quotas de réservation de salles par association, sur la poursuite de semaines thématiques, qui sont devenues des journées thématiques et sur les moyens à mobiliser. En cas d'absence de réponses claires sur ces aspects, la vie associative sera gérée de la même façon que précédemment et il sera fait état des raisons pour lesquelles les choses n'ont pas pu évoluer.

b) *Questions et observations*

Pierre FRANÇOIS demande en quoi consiste actuellement la procédure de reconnaissance des associations. Il dit comprendre que la problématique s'articule soit autour d'une limitation du nombre d'association, soit autour d'une meilleure organisation de la gestion d'accès à l'espace.

Jacques de CHAMPCHESNEL déclare qu'en l'état actuel des choses, il faut 120 voix pour que des associations soient reconnues. Ces voix proviennent de l'ensemble des étudiants de Sciences Po, y compris des campus en région. L'idée n'est pas de limiter le nombre d'associations, mais d'engendrer une vie associative plus épanouie. Des échanges ont donc eu lieu sur la manière de répondre plus favorablement aux associations. Jacques de CHAMPCHESNEL invite les membres de l'assemblée à passer une semaine dans les bureaux de Julien PALOMO et Bérangère GAVAUDO pour prendre la mesure de la tension générée par les refus

d'allocation de salles aux associations. Il remarque que le manque de salle se pose pour les enseignements et déclare que ce qui est vrai pour l'enseignement l'est aussi pour la vie associative.

Pierre FRANÇOIS déclare donc qu'il s'agit avant tout d'une carence d'espace.

Bérangère GAVAUDO précise que cet espace comprend les salles et l'espace dit « public ». Elle rappelle que 83 associations ont été reconnues. Viennent s'ajouter les cinq associations permanentes et les associations pédagogiques reconnues de fait, plus les associations des campus, ce qui totalise plus de 120 associations.

Hugo LABART déclare que l'UNEF a transmis la note évoquée par Jacques de CHAMPCHESEL et découlant de la consultation qu'elle a faite avec les associations de Sciences Po. Cette note est partie des propositions et des pistes qui ont été évoquées en groupe de travail. Hugo LABART affirme que l'UNEF n'a accusé personne de vouloir imposer quoi que ce soit. Cela n'est écrit nulle part.

Jacques de CHAMPCHESEL objecte que plusieurs personnes sont venues voir [le service de la vie universitaire] pour se plaindre que des associations allaient être supprimées par l'administration.

Pierre FRANÇOIS remarque que dès lors qu'un processus de délibération est engagé sur la durée, il est nécessaire de lui donner une chance d'aboutir. Il lui semble important de prendre le temps de discuter.

Hugo LABART déclare que l'UNEF représente les étudiants. Dès lors, en cas de réforme, la première chose à faire est de les consulter. La consultation a visiblement donné lieu à surinterprétation. Cela étant, Hugo LABART assure que l'UNEF n'a pas fait preuve de catastrophisme sur la question. Il réitère le fait que la lettre ne fait pas mention d'une volonté de suppression d'associations par l'administration. L'UNEF est consciente du fait que les discussions sont encore en cours. Le seul constat de l'UNEF est que la réduction des associations n'est pas une piste souhaitable pour la qualité de la vie associative. Dès lors, d'autres solutions de gestion de la rareté de l'espace doivent être trouvées.

Grégoire ETRILLARD dit avoir cru comprendre que personne ne proposait de supprimer les associations. L'idée est de réfléchir au nombre d'associations qui auraient accès aux salles et non de les empêcher d'exister.

Jacques de CHAMPCHESEL déclare que la question est de savoir comment répondre favorablement aux demandes des associations.

Vincent TERRASSE remarque une confusion entre le fait que l'existence des associations serait remise en cause et les problématiques de partage de salles.

Jacques de CHAMPCHESEL explique que le principe de l'allocation des salles est celui du « premier arrivé, premier servi ». Dans ces conditions, certaines associations s'organisent pour faire leur demande de salles juste après les inscriptions pédagogiques.

Hugo LABART observe que si une association ne peut pas avoir de salle, elle ne peut techniquement pas exister dans ses activités quotidiennes.

Jacques de CHAMPCHESEL et Vincent TERRASSE ne partagent pas ce point de vue.

Pierre FRANÇOIS déclare que le problème d'espace est récurrent. Il rappelle que Sciences Po se trouve dans l'un des quartiers les plus chers du monde. Il y a donc un problème de rareté, qui appelle une réflexion sur les modalités d'allocation d'espace. Soit la réflexion s'oriente vers une diminution des associations, soit elle s'oriente sur de nouvelles modalités d'allocation d'espace et fait fi de la logique du « premier arrivé, premier servi ».

Grégoire ETRILLARD rappelle que la liberté d'association est pleine et entière, constitutionnelle, si bien que personne ne pourra supprimer les associations.

Vincent TERRASSE s'enquiert des aspects de régularité de location.

Jacques de CHAMPCHESEL répond que les associations très bien préparées font toutes leurs réservations en début de semestre.

Vincent TERRASSE observe que c'est la loi du plus fort.

Hugo LABART déclare que chaque projet associatif doit pouvoir être en mesure de se concrétiser. Il rappelle que le sens de la lettre de l'UNEF a été de dire que la suppression ou la réduction du nombre d'associations ne sont pas des solutions. L'UNEF propose un nouveau type de reconnaissance d'association et propose que des quotas de salles soient instaurés. Hugo LABART remarque ensuite qu'une immense majorité des associations

ne font pas de réservations hebdomadaires et portent des projets annuels. Il évoque par exemple la Queer Week.

Bérangère GAVAUDO objecte que la Queer Week a réservé 30 heures d'espace pendant une semaine.

Hugo LABART l'entend, mais explique que les pistes évoquées en groupe de travail, comme l'augmentation du nombre de voix, conduiraient cette association à ne plus être reconnue, alors qu'elle porte un projet très intéressant, qui participe du rayonnement de Sciences Po. L'UNEF s'inquiète que ces associations ne puissent plus porter leur projet, mises en danger par un manque de voix. Les discussions doivent donc porter sur ces aspects de quotas et sur le renouvellement total de la procédure de reconnaissance. Il lui semble opportun de passer par la pédagogie et par la formation. Hugo LABART indique que selon l'UNEF, cette reconnaissance pourrait passer par la formation de responsables associatifs, et intégrer une sensibilisation poussée sur la rareté de l'espace et sur la nécessité de le partager, notamment pour les associations consommatrices de salles. Il précise que l'UNEF a détaillé, en fin de note, les propositions.

Vincent TERRASSE ne comprend pas qui doit être formé.

Hugo LABART répond que la formation s'adresserait aux responsables associatifs. Il rappelle qu'une formation conditionne déjà l'obtention des crédits associatifs.

Jacques de CHAMPCHESEL le confirme.

Hugo LABART remarque que cette année, cette formation a été très critiquée par les étudiants pour son côté trop théorique. Selon ces étudiants, la formation n'instruit pas sur la façon de gérer un budget ou une réservation de salles, etc. L'UNEF demande que cette formation devienne pratique et conditionne la reconnaissance des associations à Sciences Po.

Vincent TERRASSE demande si cette formation est assurée actuellement par Sciences Po.

Jacques de CHAMPCHESEL acquiesce. La formation est assurée par la direction de la vie universitaire. Un premier pilote a été mis en place cette année, en septembre, sur trois samedis. L'idée est de revoir le contenu de cette formation pour qu'elle soit plus en phase avec la vie associative à Sciences Po.

Pierre FRANÇOIS estime qu'il est difficile d'engager un débat de fond et propose de revenir sur le sujet. Il revient sur les problèmes de méthode et indique que le mandat des élus étudiant consiste à discuter avec le service de la vie universitaire avant de retourner vers leur base. Il estime qu'il est plus logique de poursuivre les discussions et de commencer à faire pression, via la base, si ces discussions coïncident, ce qui ne semble pas être le cas. Il rappelle que le diagnostic semble partagé : la volonté de maintenir un même nombre d'associations et la nécessité de réfléchir sur les modalités de gestion de la rareté. Dans ces conditions, il lui semble importun de mettre le feu aux poudres alors que rien n'a été décidé et que la réflexion se poursuit.

Vincent TERRASSE ajoute que le groupe de travail a été institué pour éviter que ce sujet soit traité directement [sans réflexions préalables] par la Commission paritaire. Dans ces conditions, le tract de l'UNEF remet en cause le mode de fonctionnement voté en Commission paritaire.

Pierre FRANÇOIS rappelle en effet que la Commission paritaire a décidé d'instaurer un groupe de travail sur ce sujet important et technique en créant un dispositif d'échange informel qui initie les axes de réflexion avant de revenir sur le sujet.

Hugo LABART déclare que l'objectif de l'UNEF a été d'interroger les responsables associatifs sur l'évolution de cette vie associative.

Pierre FRANÇOIS observe que cet objectif implique de discuter avec les personnes, pas d'envoyer une lettre.

Hugo LABART déclare que des discussions ont eu lieu : les associations ont été consultées et une synthèse, sous forme de lettre, a été adressée. Il remarque ensuite que la réforme doit être mise en place avant la rentrée prochaine.

Jacques de CHAMPCHESEL indique que c'est ce qui a été retenu par le groupe de travail.

Hugo LABART déclare que les discussions doivent donc avancer.

Pierre FRANÇOIS observe que la Commission paritaire vient de passer 10 minutes à débattre de la méthode. Il demande au groupe de travail de poursuivre ses réflexions et rappelle que le travail politique des syndicats est d'être capable de mener des négociations sur des sujets sensibles sans que les choses « disjonctent », ce qui ne semble pas avoir fonctionné, en l'occurrence.

VI. VALIDATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 30 MARS 2015

a) Présentation

Pierre FRANÇOIS propose de lire le relevé de décisions.

Grégoire ETRILLARD indique que cela n'est pas nécessaire.

b) Questions et observations

Grégoire ETRILLARD remarque qu'un financement a été accordé à Opium Philosophie. Il souhaite savoir quel en est l'objet.

Nabil RABAH indique de mémoire que le prix de la revue est 8 euros ou 9 euros.

Bérangère GAVAUDO précise qu'il s'agit d'une véritable revue papier.

Grégoire ETRILLARD n'a pas de doute sur sa qualité éditoriale, mais indique que la politique de la CVE a toujours été de ne pas financer les supports papier.

Vincent TERRASSE s'enquiert du nombre de projets par an.

Bérangère GAVAUDO répond qu'il y en a environ 8 CVE par an et entre 5 et 10 projets présentés à chaque session.

Vincent TERRASSE demande si les financements sont équitables.

Pierre FRANÇOIS complète son propos en demandant si le problème de rareté évoqué lors du précédent point concerne aussi les fonds.

Grégoire ETRILLARD indique que ce n'est pas un sujet, dans la mesure où la CVE distribue en général moins que ce qu'elle peut distribuer. Le problème est davantage celui de la connaissance de l'existence de la CVE, notamment sur les campus.

Jacques de CHAMPCHESNEL souhaite que la CVE se réunisse plus régulièrement pour répondre aux demandes. Il évoque également un interlocuteur CVE sur chaque campus.

c) Vote

Le relevé de décision est validé à l'unanimité.

VII. VALIDATION DU PROCÈS VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 9 MARS

Céline BENTZ évoque une erreur concernant la filiation d'un élu.

Le procès-verbal provisoire de la séance du 9 mars 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

VIII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Pierre FRANÇOIS s'enquiert de la liste des questions traitées. Il propose de porter la question de la CVE, soulevée par Nabil RABAH, à l'ordre du jour du prochain conseil.

Question relative au BDE

Bérangère GAVAUDO explique que chaque année, le BDE renouvelle son bureau. Un appel au vote va avoir lieu les 25 et 26 avril. La CP doit donner son accord pour que le bureau puisse interroger l'ensemble des étudiants de Sciences Po.

Question relative au campus de Dijon

Nabil RABAH évoque la tenue d'un mouvement étudiant sur les conditions de vie et d'étude du campus de Dijon. Les étudiants ont 32 heures de cours par semaine alors qu'ils valident le même diplôme de collège que les étudiants du campus parisien, qui ont 20 heures de cours. Il y a donc une inégalité de traitement. Les étudiants évoquent également l'irrégularité de leur emploi du temps, qui change toutes les semaines et la validation de certains cours à 16 heures plutôt qu'à 24 heures sur le semestre. Nabil RABAH dénonce ensuite le manque de salles et la tenue de certaines activités extra académiques sur le parking, ce qui pose des questions de sécurité et de salubrité. Il propose que des référents CVE soient mis en place pour accompagner les dossiers et que des possibilités d'accréditation des activités associatives soient mises en place sur les campus comme c'est le cas à Paris. Nabil RABAH souhaite avoir rendez-vous avec Jean-Luc POUTHIER pour parler de ces aspects.

Pierre FRANÇOIS propose de soumettre ces questions à discussion collective d'une prochaine Commission paritaire, si possible la prochaine, sachant qu'elles ne concerneront pas uniquement le campus de Dijon. Il déplore que ce sujet ait été envoyé dans l'après-midi pour être évoqué lors de la Commission paritaire du soir et invite à faire preuve davantage d'anticipation.

Jean-Luc POUTHIER explique que deux problèmes se posent : un problème d'ordre général, relatif à la coordination des enseignements entre Paris et les campus. Il note que cette coordination s'est renforcée. Jean-Luc POUTHIER remarque ensuite que la note présentée par l'UNEF évoque la pondération entre des enseignements généraux et les enseignements spécifiques propres à chaque campus. Il fit remarquer qu'il existe une Commission sur la réorganisation des programmes, qui a des vues très proches. S'agissant du cas particulier de Dijon, Jean-Luc POUTHIER rapporte s'être rendu à Dijon il y a quinze jours où il a rencontré les étudiants en assemblée générale. Les étudiants de deuxième année ont posé de nombreuses questions, tandis que les étudiants de première année n'en ont posé aucune. Par la suite, Jean-Luc POUTHIER rapporte avoir reçu une demande de rencontre pour évoquer le cas de Dijon. Il s'est opposé à cette demande, sachant qu'il était présent devant les étudiants la semaine précédente. Jean-Luc POUTHIER déclare qu'il recevra les étudiants à condition que ces derniers s'entretiennent préalablement avec Lucas MACEK, à qui leur note a été transmise. Jean-Luc POUTHIER dit n'avoir pas l'habitude de discuter des problèmes d'un campus dans le dos de son directeur.

Nabil RABAH déclare que les étudiants avaient un examen le lendemain de la rencontre.

Jean-Luc POUTHIER objecte qu'ils avaient une épreuve traditionnelle, le mémoire en 24 heures.

Nabil RABAH déclare que cela pose problème.

Jean-Luc POUTHIER souligne que cela n'a pas empêché un débat avec les étudiants de deuxième année. Plusieurs questions, y compris celle des locaux, ont été abordées.

Nabil RABAH observe que les réponses au sondage n'ont pas été inventées par l'UNEF. Il ajoute que les éléments abordés avec Frédéric MION en conseils centraux ne sont pas les mêmes que ceux discutés en rendez-vous.

Delphine GROUES revient sur le sondage et demande combien d'étudiants ont répondu.

Nabil RABAH déclare que les étudiants du campus de Dijon ont répondu. Il demande que soit portée à l'ordre du jour de la prochaine Commission paritaire la question de la coordination entre les campus.

Pierre FRANÇOIS acquiesce, mais précise que le point débordera du seul cadre de Dijon. Il déclare que la coordination pédagogique est problématique sur tous les campus.

Question relative à la Commission de suivi social

Clara KOENIG déclare que la situation de nombreux étudiants continue d'être critique. Elle rappelle que 247 personnes ont saisi la CSS, qui dispose d'un budget de 230 000 euros, ce qui est largement insuffisant. Elle note que nombre de demandes est en augmentation alors que le budget est en baisse. Il lui semble difficile de choisir entre les besoins des uns et des autres. En l'état actuel des choses, la CSS ne peut faire son travail

correctement et ne peut répondre aux vraies problématiques des étudiants. Clara KOENIG précise que la qualité du travail de la responsable de la CSS est reconnue, mais que cette qualité ne suffit pas pour traiter tous les dossiers. Elle note que les examens arrivent et que la moitié des dossiers n'a pas été traité. Elle remarque que certains étudiants ont fait une demande pour passer en CSS en juillet dernier et n'ont toujours pas été reçus alors qu'ils ont payé leur frais d'inscription (comme le leur a demandé l'IEP), ce qui pose de nombreux problèmes, notamment éthique.

Jacques de CHAMPCHESEL rapporte avoir fait remonter l'augmentation des demandes et la nécessité de revoir le budget. Il dit attendre des réponses de la direction. Il évoque ensuite la dématérialisation des dossiers d'accueil administratif pour fluidifier les demandes et recevoir les dossiers plus en amont.

Question relative aux langues

Anastasia STEINLEIN rappelle que lors du groupe de travail sur les langues, l'accord a été donné aux étudiants ayant un niveau C1 en anglais de choisir une langue vivante 2 et une langue vivante 3. Une note sera prochainement transmise à ce sujet pour la prochaine Commission paritaire. Anastasia STEINLEIN ajoute que l'UNEF propose de mettre en place des cours de préparations spécifiques pour l'IELTS. L'UNEF estime très important qu'un étudiant puisse, pour préparer ce test, choisir de suivre un cours intensif de préparation. De la même manière, l'UNEF propose la mise en place de cours de langues à thème et que le choix s'effectue en fonction du syllabus du professeur. L'UNEF pense également que les étudiants de première année suivant le programme général puissent déjà avoir des cours en anglais, comme c'est le cas pour le campus Europe-Afrique et d'autres campus. En dehors des questions relatives aux langues, Anastasia STEINLEIN remarque que la carte d'étudiant devrait être adaptée au sexe des élèves qui la détienne et être transformée en carte d'étudiante pour les filles.

Jacques de CHAMPCHESEL indique que les demandes vont être transmises auprès de Françoise MELONIO. Sur la question des cartes, la demande va être transmise à la direction.

Pierre FRANÇOIS revient sur la question des langues en première année et insiste sur l'extraordinaire lourdeur à mettre en place des enseignements qui soient convenables sur un plan scientifique. Il déclare que les enseignements ont été mis en place trop vite et dispensés soit par des personnes qui n'étaient pas douées en langues, soit par des personnes qui n'étaient pas douées dans la discipline enseignée, soit peu douées dans les deux. Dans ces conditions, l'IEP a fait machine arrière et Pierre FRANÇOIS invite à ne pas négliger le fait qu'enseigner en anglais ou en allemand ne va pas de soi. Il souhaite s'assurer d'un minimum de qualité. Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas le faire, mais que la qualité doit être assurée.

Grégoire ETRILLARD abonde dans le sens des propos de Pierre FRANÇOIS et déclare qu'il s'agit d'un véritable sujet général. De nombreux étudiants sont insatisfaits de la qualité des cours dispensés en langue anglaise.

Pierre FRANÇOIS déclare que les réactions négatives des étudiants sur les problèmes de compétence linguistique de professeur sont fondées. Il remarque que certains professeurs sont prêts à tout pour faire un cours, y compris le dispenser dans une langue qu'ils ne maîtrisent pas.

Grégoire ETRILLARD estime que ces problèmes ne sont pas suffisamment pris en considération. Il déclare qu'il ne suffit pas de faire une formation en anglais pour décréter que l'on parle anglais. Il ajoute que cette obsession de l'anglais est préjudiciable à la qualité de l'enseignement de Sciences Po. L'anglais n'est pas dispensable, mais ne doit pas faire l'objet d'une obsession.

Sélim BEN MAMI déclare que ces remarques sont généralisables à tous les campus.

Pierre FRANÇOIS distingue les sujets de langue et les enseignements disciplinaires en langue, sur lesquels l'institut doit avancer.

Grégoire ETRILLARD déclare que le problème se rencontre dans tous les établissements français, notamment HEC, qui connaît les mêmes problèmes.

Nabil RABAH demande l'assurance qu'un vote aura lieu sur la possibilité, à partir du niveau 5, d'arrêter les cours d'anglais et de prendre des cours d'autre langue.

Pierre FRANÇOIS déclare qu'il fera le point avec la directrice des études et de la scolarité sur cette question. Il n'est pas possible de prendre cet engagement sans l'évoquer avec elle.

Delphine GROUES déclare que les ordres du jour sont établis des semaines voire des mois à l'avance. Il n'est pas possible d'assurer aux étudiants qu'un vote aura lieu lors de la prochaine séance.

Nabil RABAH observe que cela doit être mis en place l'année prochaine, vu que cela a été entériné lors d'un groupe de travail du mois de mars.

Pierre FRANÇOIS réitère le fait qu'il va discuter de cela avec Françoise MELONIO.

Question relative à une proposition de date pour la venue des délégués étudiants

Delphine GROUES rappelle qu'une Commission paritaire doit accueillir les délégués étudiants des conseils pédagogiques des écoles. Elle propose de les faire venir en Automne, à l'occasion du bilan de la rentrée. Par ailleurs, les délégués auront suivi l'ensemble des réunions des conseils pédagogiques avant l'été. La Commission paritaire sera extraordinaire ou ordinaire, en fonction de l'ordre du jour. Lors de cette Commission paritaire seront intégrés les comptes rendus.

Nabil RABAH demande si ces comptes rendus peuvent être transmis au fur et à mesure, pour établir une réflexion sur la durée et l'évolution des réunions.

Delphine GROUES propose d'en reparler le mois prochain. Elle demande l'accord des membres de la Commission paritaire pour accueillir les délégués au mois de septembre.

L'assemblée donne son accord.

Pierre FRANÇOIS lève la séance à 20 h 39.